

Vos Contacts

POUR CONSULTER VOTRE SOLDE ET RECHARGER EN TEMPS RÉEL, 7J/7 24H/24

CONSULTER VOTRE SOLDE

 **GRATUITEMENT**
depuis votre mobile

RECHARGER EN DIRECT

 **GRATUITEMENT**
depuis votre mobile
ou depuis un poste fixe ou **0811 900 952**
(prix d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine)
ou sur www.sfr.fr, onglet "Recharger en ligne"
(coût d'une connexion Internet)

POUR GÉRER VOTRE COMPTE, VOS OPTIONS ET VOS POINTS CARRÉ ROUGE EN DIRECT 7J/7 DE 8H À 22H

SERVEUR VOCAL

 **GRATUITEMENT**
depuis votre mobile

WAP

Rubrique Espace client
(coût d'une connexion Wap)

WEB

www.sfr.fr, **Rubrique Espace client**
(coût d'une connexion Internet)

POUR ÊTRE EN RELATION AVEC UN CONSEILLER 6J/7 de 8H à 21H

SERVICE CLIENT

 depuis votre mobile SFR
(miniS gratuite puis prix d'un appel normal)
ou au **06 1400 1900** depuis un poste fixe
(prix d'un appel vers un mobile SFR)

POUR NOUS ÉCRIRE

COURRIER

SFR La Carte - Service Client
TSA 11 122 - 57 757 METZ Cedex 9

Crédit Photo : Corbis

L'offre et les tarifs SFR La Carte



LA CARTE

**PARLONS MIEUX.
PARLONS MOBILE.**

TARIFS VALABLES AU 07/03/07



	SFR La Carte : Fiche d'information standardisée	p. 3
	Principes généraux de tarification	p. 4-5
	Détail de l'offre SFR La Carte	p. 6-9
	Les services avec Vodafone live!	p. 10-13
	Communiquez depuis l'étranger	p. 14-17
	Les services SFR La Carte	p. 18-21
	Conditions générales d'utilisation	p. 22-27

SFR La Carte, l'offre sans engagement de SFR

- Pas d'abonnement, pas de facture et l'assurance de contrôler son budget.
- Vous accédez à l'offre SFR La Carte grâce aux Packs SFR contenant un kit d'accès SFR La Carte et un mobile, ou grâce au kit SFR La Carte seul si vous possédez déjà un mobile.

Vous bénéficiez dès la première utilisation de votre kit ou Pack SFR La Carte de 6€ de crédit de communication inclus + 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS Photo ou Vidéo (soit 2€ de crédit Texto/MMS)*. (voir détails p.5, rubrique "crédit de communication")

Pièce justificative nécessaire à l'activation :

- une pièce d'identité originale valide de l'acheteur.

*Crédit valable 1 mois à partir du 1er appel émis ou reçu en France métropolitaine. Texto/MMS métropolitains non surtaxés.



▶ SFR La Carte : Fiche d'information standardisée

L'offre prépayée SFR La Carte sans engagement

PRIX HORS PROMOTION DU KIT D'ACCÈS SFR LA CARTE	30€ Inclus dans votre Kit d'accès : 6€ de crédit de communication + 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS autres que MMS Texte (métropolitains non surtaxés). Valables 30 jours à compter de l'activation (1 ^{er} appel émis ou reçu).		
ENGAGEMENT MINIMUM	SANS ENGAGEMENT		
NATURE DE L'OFFRE	PRÉPAYÉE SANS ENGAGEMENT		
DESCRIPTION DE L'OFFRE / COMMUNICATIONS INCLUSES	Toutes vos communications (appels métropolitains et vers l'étranger Visio, Texto, MMS et appels n° spéciaux) sont décomptées de votre crédit de communication, en fonction de la nature du rechargement. Vous pouvez être appelé 6 mois après la fin de la durée de validité de votre dernier rechargement.		
Formule Classique (tarif de base)	0,55€/min en France métropolitaine.		
Formule Soir et Week-End (souscription gratuite au 963)	0,35€/min de 22h à 7h, week-end et jours fériés 0,65€/min de 7h à 22h		} en France métropolitaine
NOM DE LA RECHARGE	MONTANT + BONUS	CONTENU	
Recharge 5€ TEXTO	5€	Jusqu'à 50 Texto/MMS Texte (ou 16 MMS autres que MMS Texte) métropolitains non surtaxés.	7 jours
Recharge «Appels vers SFR»	7€ + 40% (soit 2,80€) offerts	Crédit de communication vers les correspondants SFR 24h/24 et 7j/7, appels voix métropolitains : 0,55€/min	7 jours
Recharge «Europe/Maghreb»	7€	Crédit de communication depuis la France vers les pays de l'Union Européenne + Algérie, Maroc, Tunisie, 0,55€/min et 0,30€/Texto	7 jours
Recharge «Téléchargements»	7€	Crédit de téléchargement (hors coût de connexion débité du compteur principal)	7 jours
Recharge 10€	10€	Crédit de communication	15 jours
Recharge 15€	15€	Crédit de communication	30 jours
Recharge 20€ MIX	20€	Jusqu'à 10€ de crédit de communication + 100 Texto/MMS Texte (ou 33 MMS autres que MMS Texte) métropolitains non surtaxés.	30 jours
Recharge 25€	25€	Crédit de communication	60 jours
Recharge 35€	35€ + 7€ gratuits	Crédit de communication	60 jours
Recharge 65€	65€ + 20€ gratuits	Crédit de communication	90 jours
Recharge 95€	95€ + 30€ gratuits	Crédit de communication	120 jours
FACTURATION DES APPELS VOIX EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	A la seconde dès la première seconde.		
OPTIONS INCLUSES	2€ de crédit de secours avancés sur votre prochaine recharge. Accès gratuit au répondeur pendant toute la durée de validité de la ligne en France métropolitaine. Présentation du Numéro, Double Appel, Consultation Cansa, SFR Monde (Vodafone Passport inclus)		
CONDITIONS DE RÉSILIATION	Aucune		
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G (sous réserve de disposer d'un mobile 3G).		
SERVICE CLIENT	1 min 15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base. Ouvert 6j/7 de 8h à 22h.		



▶ Principes Généraux de Tarification

Ces principes de tarification concernent, sauf indications différentes, les communications émises depuis la France métropolitaine.





















■ Communication en France métropolitaine

Communication émise depuis la zone de couverture du réseau GSM/GPRS/3G de SFR vers un numéro d'un réseau situé en France métropolitaine.

■ Appel normal

- Appels émis vers un téléphone fixe en France métropolitaine (Numéros commençant par 01, 02, 03, 04 et 05 sauf numéros commençant par 0596, 0590, 0592, 0594 et 0262).
 - Appels émis vers tous les téléphones mobiles des opérateurs français métropolitains (Numéros commençant par 06 sauf numéros commençant par 0696, 0690, 0692, 0694, 0601 et 0606).
 - Appels émis vers les numéros à 10 chiffres commençant par 0800, 0805, 0809, 087X et vers les numéros à 4 chiffres commençant par 30 et 31.
- Le prix d'un appel normal est fonction de votre formule tarifaire (Formule Classique ou Formule Soir et Week-end) en France métropolitaine ou depuis la zone d'émission à l'étranger.

■ Appels gratuits depuis la France métropolitaine

- Numéros d'urgence : 112 (urgences), 115 (samu social), 15 (samu), 17 (police) et 18 (pompiers).
- Autres numéros : 113 (drogue, tabac, alcool, info service), 114 (lutte antidiscrimination) et 119 (enfance maltraitée).
- Le     pour consulter votre Répondeur gratuitement depuis votre mobile SFR en France métropolitaine, pendant toute la durée de validité de votre ligne SFR La Carte.
- Le     : pour consulter votre solde en temps réel.
- Le     : pour recharger directement votre crédit de communication.
- Le     : pour gérer votre formule, vos options et vos points Carré Rouge en direct.
- Le     : pour tout savoir sur l'offre SFR La Carte.

■ Appels vers les Numéros Spéciaux et Renseignements Téléphoniques

Ces appels ont une tarification particulière (voir page 9) et sont facturés à la seconde dès la 1^{re} seconde. Les Numéros Spéciaux sont tous les numéros commençant par 08 et les numéros à 4 chiffres commençant par 3 (liste non exhaustive). La liste des Numéros Spéciaux est disponible sur le site www.arcep.fr (coût d'une connexion Internet). Les renseignements téléphoniques sont les numéros à 6 chiffres commençant par 118. La liste des Numéros est disponible sur le site www.appel118.fr (coût d'une connexion Internet).

■ Conditions Générales de Tarification

Tous vos appels sont facturés à la seconde dès la 1^{ère} seconde (hors appels émis depuis ou vers l'étranger : facturation à la seconde après la première minute indivisible). Les tarifs sont indiqués Toutes Taxes Comprises = TVA : 19,6%. En cas de tarifs différents selon les horaires d'appels, les conditions tarifaires appliquées sont celles en vigueur en début de la communication.

■ Tarifs des appels depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR

Les tarifs des appels depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR sont établis par les opérateurs de téléphonie fixe.

■ Crédit de communication

Toutes vos communications sont décomptées de votre crédit de communication, en fonction de la nature du rechargement. Ce crédit de communication est divisé en crédit principal (sur le compteur principal), en crédit "Texto" (sur le compteur "Texto"), en crédit "Appels vers SFR" (sur le compteur "Appels vers SFR"), en crédit "Europe/Maghreb" (sur le compteur "Europe/Maghreb") et en crédit "Téléchargement" (sur le compteur Multimédia). Le compteur "Texto" vous permet d'émettre, exclusivement et en priorité par rapport au compteur principal, des Texto (hors Texto émis depuis l'étranger et Texto SMS+) et des MMS (hors MMS émis depuis l'étranger). Vous pouvez recharger ce compteur Texto grâce aux recharges 5€ Texto et 20€ MIX (uniquement partie Texto/MMS). Le compteur "Appels vers SFR" vous permet d'émettre exclusivement des appels vers les correspondants SFR (appels voix métropolitains). Le compteur "Europe/Maghreb" vous permet d'émettre exclusivement des appels voix et des Texto* depuis la France métropolitaine (hors numéros spéciaux) vers les fixes et mobiles d'opérateurs étrangers de l'Union Européenne + Algérie, Maroc et Tunisie. Le compteur "Multimédia" vous permet d'effectuer exclusivement des téléchargements en France métropolitaine (hors coût de connexion débité de votre compteur principal). Le compteur principal vous permet d'utiliser tous les services SFR La Carte (appels, Texto, MMS, options, connexions Wap, téléchargements de jeux, sonneries et logos, 3G...). Un crédit de communication de 6€ (sur le compteur principal) et de 20 Texto/MMS Texte ou 6 MMS autres que MMS Texte (sur le compteur Texto/MMS, sur la base d'un Texto ou MMS Photo ou MMS Vidéo non surtaxé) est inclus dans votre Kit ou Pack SFR La Carte. Il est valable 1 mois (30 jours) à partir du 1^{er} appel émis ou reçu.

■ Report du crédit non consommé

Le montant rechargé s'ajoute à votre ancien solde, si vous rechargez avant la fin de validité de celui-ci. Quand vous rechargez, la durée de validité de la nouvelle recharge s'applique à la totalité de votre crédit de communication, y compris celui qu'il vous restait avant rechargement. Toutefois, si la durée de validité de la recharge que vous utilisez est inférieure à celle qu'il vous restait avant de recharger, elle ne s'applique pas, et vous conservez ainsi la validité la plus avantageuse pour vous. (Hors recharges "Europe/Maghreb", "Appels vers SFR" et "Téléchargements": validité 1 semaine)

■ Appels vers l'étranger

Communications émises depuis la zone de couverture du réseau GSM/GPRS/3G de SFR en France métropolitaine vers un n° fixe ou mobile d'opérateur étranger et DDM-TDM. Ces appels ont une tarification particulière (voir page 9).

■ Appels depuis l'étranger

Communications émises et reçues depuis la zone de couverture du réseau GSM/3G des opérateurs étrangers disponibles. Ces appels ont une tarification particulière (voir page 14).



▶ Détail de l'offre SFR La Carte

Des recharges à partir de 5€ seulement !



- Recharge 5€ Texto : jusqu'à 50 Texto/MMS Texte (ou 16 MMS autres que MMS Texte)⁽²⁾
- Recharge *Appels vers SFR** : 7€ + 40% offerts (soit 2,80€) de communication vers les correspondants SFR 24h/24 et 7j/7⁽³⁾
- Recharge *Europe/Maghreb** : 7€ de crédit de communication vers les pays de l'Union Européenne + Algérie, Maroc, Tunisie, appel au même prix que la France⁽⁴⁾
- Recharge *Téléchargements** : 7€ de crédit de téléchargement, hors coût de connexion⁽⁵⁾
- Recharge 20€ MIX : jusqu'à 10€ de crédit de communication + 10€ Texto/MMS Texte (ou 33 MMS autres que MMS Texte)⁽²⁾
- Recharge 35€ : soit 35€ de crédit de communication + 7€ gratuits
- Recharge 65€ : soit 65€ de crédit de communication + 20€ gratuits
- Recharge 95€ : soit 95€ de crédit de communication + 30€ gratuits

Les modes de rechargement : 7j/7 et 24h/24

Découvrez le rechargement en ligne sur www.sfr.fr

Vous pouvez recharger votre crédit de communication ou celui d'un proche SFR La Carte, 7j/7, 24h/24, sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

- Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site www.sfr.fr, rubrique "Espace Client". Le paiement s'effectuera par carte bancaire.

- En seulement quelques clics, votre crédit de communication est rechargé ! C'est simple, rapide et sécurisé.

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement par Tickets Recharges ou Coupons

Une fois en possession de votre Ticket ou Coupon :

- Appelez gratuitement le **1111** depuis votre mobile ou appelez le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et composez le code à 10 chiffres inscrit sur votre Ticket ou Coupon.

- Ou saisissez un Texte* avec le code à 10 chiffres et envoyez le gratuitement au **1111**.

(1) Appels vers et depuis la France métropolitaine, tarif au 07/03/07 avec la Formule Classique. Recharge 95€ disponible uniquement en Ticket Recharge. (2) Texte et MMS métropolitains non surtaxés, MMS avec mobile compatible. Vérifiez la compatibilité de votre mobile en vous connectant sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). (3) 0,55€/min. Appels vers métropolitains. Recharge incompatible avec l'option 50% de réduction vers un numéro SFR. (4) 0,55€/min et 0,30€/Texte (Texte et voix, hors numéros spéciaux) depuis la France métropolitaine vers les lignes et mobiles d'opérateurs étrangers des pays de l'Union Européenne (Autriche, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Israël (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (DOM), Guyane Française (DOM), Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile), Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Martinique (DOM), Norvège, Pays-Bas, Portugal, Réunion (DOM), Royaume-Uni, Saint-Martin, Saoudé, Suisse, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie (Rep.), Slovénie, Tchéquie (Rep.), Roumanie, Bulgarie, hors France) + Algérie, Maroc et Tunisie.

Rechargement par carte bancaire⁽⁶⁾

Appelez gratuitement le **1111** depuis votre mobile ou le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et choisissez le montant de rechargement que vous souhaitez. Vous devrez alors taper les numéros figurant sur votre carte bancaire, sa date d'expiration, ainsi que les 3 derniers chiffres imprimés au dos de votre carte, dans le pavé signature.

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement Express par carte bancaire⁽⁶⁾

Inscrivez-vous auprès du Service Client au **1111** (1min5 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base). Pour recharger, appelez gratuitement le **1111** ou le 0811 900 952 depuis tout téléphone fixe en France métropolitaine (coût d'un appel local) et saisissez le cryptogramme visuel de votre carte bancaire (correspond aux 3 derniers chiffres au dos de votre carte, situés dans le pavé signature) ainsi que les 4 chiffres du code que vous aurez défini lors de votre inscription auprès du Service Client.

Une carte bancaire peut recharger 2 Cartes SFR au maximum et pour un montant global maximal de 65€/mois.

Rechargement dans les distributeurs de billets

Dans les 9300 distributeurs de billets agréés dont ceux de LCL - Le Crédit Lyonnais, du Crédit Mutuel, du CIC et de la Banque Populaire, quelle que soit votre banque. Introduisez votre carte bancaire de paiement et laissez-vous guider. Votre Carte SFR est alors directement rechargée. Vous recevrez un Texte de confirmation dans les instants suivant votre rechargement.

Vous avez un proche Abonné SFR ?⁽⁷⁾

Il dispose de 2 possibilités pour recharger votre crédit de communication :

- Sur la page d'accueil du site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet), il peut aller dans la rubrique "Espace Client". Le montant de la Recharge sera prélevé sur sa facture mensuelle d'Abonné SFR (hors Abonnés Forfaits Bloqués SFR) ou sera débité de sa carte bancaire (selon le choix du mode de paiement).

- Sur le portail Wop, il peut se rendre dans la rubrique "Espace Client" puis "Recharge SFR" (depuis tout mobile compatible, prix d'une connexion Wop). Le montant de la Recharge sera prélevé sur sa facture mensuelle d'Abonné SFR (hors Abonnés Forfaits Bloqués SFR).

Service HELP⁽⁸⁾

5 Texto * ou vous sont offerts par mois pour demander à un proche de recharger votre crédit de communication ou de vous rappeler. Il suffit d'envoyer gratuitement un Texte au 4357 (HELP) indiquant le numéro de mobile de votre correspondant. Ce dernier recevra une alerte par Texte l'avertissant de votre demande et pourra recharger votre crédit de communication, en toute sécurité par Carte Bancaire en appelant le 0 805 777 952 (N° vert. Tarification selon l'opérateur, voir conditions de rechargement dans le paragraphe "Rechargement par carte bancaire"), dans les distributeurs de billets agréés ou, s'il est client SFR, sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

Rechargement automatique⁽⁶⁾

Sans engagement, prélèvement de 22,90€ tous les mois sur votre compte et attribution systématique d'un bonus de 8€.

(5) Utilisable en France métropolitaine (hors coût de connexion débité de votre compte principal). Liste des mobiles compatibles et infos sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). * Ces 3 recharges ne sont pas accessibles aux Clients Forfaits Bloqués SFR. Les recharges "Appels vers SFR" et "Téléchargements" ne sont pas disponibles en Coupon. (6) Identification obligatoire auprès du Service Client pour que le service fonctionne. (7) Service disponible pour tout abonné SFR n'ayant pas eu d'incident de paiement, dans la limite de 65€ par ligne et par mois calendrier pour le client rechargé et dans cette même limite pour l'abonné. (8) Service disponible en France métropolitaine dans la limite de 5 Texte par mois calendrier.



▶ Détail de l'offre SFR La Carte

LES TARIFS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

APPELS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (décomptés à la seconde dès la 1^{re} seconde)

- Appel normal
- Appel avec la Formule Classique (tarif de base, 24h/24, vers tous les opérateurs) **0,55€/minute**
(tarif également appliqué aux appels vers le Service Client au **1063**) (mini5 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base)
- Appel avec la Formule Soir & Week-End :
> Le soir (de 22h à 7h), le week-end (du vendredi 22h au lundi 7h) et les jours fériés **0,35€/minute**
> En journée (de 7h à 22h) **0,65€/minute**

Pour bénéficier de la Formule Soir & Week-End, appelez gratuitement le **1063**, la souscription est gratuite.

Option « L'appel = 0,30 € »
jusqu'à 1h/appel vers SFR et fixes, la semaine de 7h à 17h ou le week-end de 9h à 19h* **5€/mois et par option 0,30€/appel**

* Souscription au 963 (appel gratuit). Au-delà d'1h, l'appel sera coupé. Options valables soit la semaine (du lundi au vendredi, de 7h à 17h), soit le week-end (les samedis et dimanches, de 9h à 19h), hors jours fériés, pour vos appels métropolitains (hors Visio, n° spéciaux, n° d'accès web et wap, plates-formes téléphoniques et transferts de données GPRS, appels vers les équipements destinés à détourner ou re-router les appels notamment sur un autre réseau, et appels depuis boîtiers radio).

• Crédit de secours de 2€	Le crédit consommé sera déduit de votre prochain rechargement. Si votre crédit de communication est épuisé vous pouvez disposer d'un crédit de secours de 2€, valable en France métropolitaine et pendant la durée de validité de votre crédit. Ce crédit de 2€ avancé sur votre prochaine recharge vous permet de passer des appels et d'envoyer des Textos vers les mobiles des opérateurs métropolitains ou les numéros fixes (hors N° Spéciaux et d'accès Internet).
• 50% de réduction vers un N° : - Appels vers un mobile SFR ou N° fixe de votre choix	50% d'un appel normal au-delà de la 1^{re} minute Le numéro fixe est un numéro métropolitain (hors N° Spéciaux et d'accès Internet). Le premier choix du numéro est gratuit. Vous avez la possibilité de modifier votre N° une fois/mois pour 1,50€ débités directement de votre crédit de communication. Pour en bénéficier, appelez gratuitement le 1063 , la souscription est gratuite.
• Appels Visio vers les mobiles SFR et Orange (sous couverture 3G avec mobile compatible 3G en France métropolitaine)	1 min de Visio = 2 min d'appel voix Service Double Appel non disponible pour les appels en Visio.
• Appels Visio (appels métropolitains vers le répondeur SFR (sous couverture 3G avec mobiles compatibles 3G)	Gratuit Activation automatique pour les nouveaux clients SFR. Activation sur demande par appel au 1063 pour les clients SFR (mini 15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base). Consultation disponible à l'étranger (prix d'un appel Visio émis, voir tarifs p.15) - Liste des opérateurs ayant signé un accord d'itinérance pour la Visio avec SFR et informations sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).
• Rappel du correspondant	Prix d'un appel normal* *En France métropolitaine. Depuis l'étranger, un appel national de la durée du rappel vous sera facturé en plus de l'appel international. Rappel possible si votre correspondant autorise la présentation de son numéro, hors numéros internationaux.

APPELS VERS LES NUMÉROS SPÉCIAUX

• Numéros commençant par 0 800, 0 805, 0 809 et 0 87	Prix d'un appel normal
• Numéros courts à 4 chiffres commençant par 30 et 31	Prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 810, 0 811, 0 820, 0 821, 0 860 et 0 868	0,11€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 825 et 0 826	0,15€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 890, 0 891, 0 892 et 0 897	0,33€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros commençant par 0 899	1,35€/appel + 0,33€/minute + prix d'un appel normal
• Numéros courts à 4 chiffres commençant par 32 et 36	Tarif affiché par le fournisseur de service + prix d'un appel normal

APPELS VERS LES RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES*

• Numéros courts à 6 chiffres commençant par 118	Surtaxe affichée par le fournisseur + prix d'un appel normal
--	---

APPELS VERS L'ÉTRANGER (décomptés à la seconde après la 1ère minute indivisible)

• Appels vers numéros internationaux en Zone 1 Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, DDM, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse et Vatican.	0,75€/minute
• Appels vers numéros internationaux en Zone 2 Europe de l'Est (hors Russie, Biélorussie, Moldavie), Algérie, Canada, Chypre, Etats-Unis, Malte, Maroc, Tunisie, Turquie.	0,75€/minute
• Appels vers numéros internationaux en Zone 3 Reste du monde + TOM	1,55€/minute
• Vers mobiles satellitaires	3€/minute
• Appels Visio vers l'étranger (sous couverture 3G avec mobile compatible 3G) : vers Zones 1-2 vers Zone 3 vers mobiles satellitaires	1,50€/minute 3,10€/minute 6,00€/minute

TEXTO

- Envoyé vers un numéro de mobile ou vers un numéro fixe métropolitain⁽¹⁾ :
- 24h/24 pour la recharge **5€** Texto (soit 50 Textos)⁽²⁾
et pour les 100 premiers Textos de la **20€** MIX⁽³⁾, et de 22h à 8h du lundi au vendredi hors jours fériés pour les autres recharges. **0,10€/Texte**
- le reste du temps. **0,12€/Texte**
- Envoyé vers les mobiles d'opérateurs étrangers + Dom-Tom **0,30€/Texte**
- Reçus depuis les mobiles d'opérateurs étrangers **Gratuit**

* Liste des numéros disponibles sur le site www.appel118.fr (coût d'une connexion Internet) ou sur le **1063** (appel gratuit) rubrique "Infos et Loisirs" puis "Services Pratiques" et "Renseignements téléphoniques".

(1) Le Texto vers un numéro fixe métropolitain sera délivré en mode vocal. Le service est fermé entre 22h et 8h en semaine et entre 22h et 10h le week-end. Les Textos envoyés pendant la fermeture seront livrés le lendemain à l'ouverture du service. (2) Les Textos SMS+ ne sont pas disponibles sur le crédit Texto.



▶ Les services Vodafone live!

Prix des Services Multimédi@ : MMS, Mails métropolitains* (hors surtaxes)

MMS (Message Multimédi@) en France métropolitaine	Clients SFR La Carte	
	En semaine ⁽¹⁾ de 22 h à 8 h	Le reste du temps
• Consultation d'un MMS ⁽²⁾	Gratuite	Gratuite
• Envoi d'un MMS Texte vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,10€/destinationaire	0,15€/destinationaire
• Envoi d'un MMS Photo vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,30€/destinationaire	0,45€/destinationaire
• Envoi d'un MMS Vidéo vers un mobile métropolitain ou une adresse e-mail ⁽³⁾ vers un mobile d'opérateur étranger ⁽⁴⁾	0,30€/destinationaire	0,45€/destinationaire
• Envoi d'un MMS vers l'Album Photo SFR avec Kodak ⁽⁵⁾ (voir tarif d'impression p.11) Inscription préalable et gratuite (hors coût de connexion Wap ou Internet)	0,30€/MMS	0,45€/MMS
• Envoi d'un MMS Carte Postale ⁽⁶⁾	1,50€	+ prix du MMS photo envoyé

SFR Chat⁽⁷⁾ :

• Consultation sur le portail Vodafone live!	prix d'une connexion Wap
• Envoi d'un message Chat ⁽⁷⁾	
- Chat sur le Wap Vodafone live! ⁽⁷⁾	0,15€ + prix d'une connexion Wap
- Chat par MMS Texte ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un MMS Texte
- Chat par MMS Photo ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un MMS Photo
- Chat par Texto ⁽⁷⁾	prix d'envoi d'un Texto

SFR Messenger* :

• Envoi d'un message à un contact	0,10€/message ⁽⁸⁾
	0,12€/message le reste du temps ⁽⁹⁾
* 24h/24 pour la recharge 5€ Texto et pour les 100 premiers Texto de la 20€ MIX et de 22h à 8h du lundi au vendredi. Hors jours fériés pour les autres Recharges.	
• Envoi d'un message à un groupe (5 participants maximum)	0,20€/message ⁽⁸⁾

Vous devez posséder un mobile compatible MMS Photo, MMS Vidéo, ou 3G en fonction des services.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile en vous connectant sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). (1) Week-end du lundi au vendredi, hors jours fériés. (2) MMS métropolitains. (3) Destinationaires et 300ko maximum par envoi. Mobiles non compatibles MMS : réception d'un Texto invitant à consulter le MMS sur le web (prix d'une connexion Internet). Caractéristiques d'une sélection de mobiles SFR disponibles sur le web www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) en tapant "mobile facile" dans le moteur de recherche ou en consultant votre Service Client. (4) Min 15 gratuite puis prix d'un appel au tarif de base. (5) Service disponible entre clients SFR et clients d'opérateurs étrangers suivants : China Mobile en Chine, Dinaraq ou Midivas, Globul en Bulgarie, Mais en Malaisie, Maroc Telecom au Maroc, Modcell en Moldavie, Netcom au Portugal, Odiscom en Tunisie, One en Autriche, Pannon en Hongrie, Promote au Monténégro, Proximus en Belgique, Singtel@ Singapur, Sonofon au Danemark, Sunrise en Suisse, SFR à Réunion, Tonga SA ou Luxembourg, Tele 2 en Estonie, Lettonie, Lituanie et Suède, Telefonos en Espagne, Telenor en Norvège et en Suède, Telstra en Australie, T-Mobile en Allemagne, Autriche, Croatie, Pays-Bas, en République Slovaque et en République Tchèque, Vodafone en Allemagne, Égypte, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, au Pays Bas, au Portugal, au Royaume-Uni, et au Luxembourg ou Luxembourg. (6) Inscription préalable et conditions d'utilisation de l'offre sur le portail Vodafone live/SFR multimédi@ ou sur le site www.sfr.fr (prix d'une connexion Wap ou Internet). Depuis le Wap, 20 tirages max par commande et livraison uniquement en France Métropolitaine. Sans commande de tirages pendant 12 mois, votre album photo sera supprimé.



Autres services :

- Synchronisation du répertoire SIM avec le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) 0,50€/acte
- Le prix des autres services vous est indiqué avant chaque utilisation.

Tarifs d'impression de l'Album Photo SFR avec Kodak⁽⁶⁾ :

• Tirages depuis le Wap	0,25€ par tirage ou format 10x15cm
	Tarif de livraison : 2,79€
	(20 tirages max par commande et livraison limitée à la France métropolitaine)
• Tirages depuis le Web	Prix par tirage ou format 10x15 cm
	1-49 tirages : 0,25€ / 50-99 tirages : 0,19€ / 100-249 tirages : 0,15€ / 250 - 499 : 0,13€
	500-749 tirages : 0,10€ / 750-999 tirages : 0,08€ / 1000 tirages et + : 0,06€
	et jusqu'à 1,99€ pour les autres formats (5x8 cm ; 13x18 cm ; 15x20 cm ; 20x25cm ; 20x30 cm)
	Tarifs des autres produits photos sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet)
• Tarifs de livraison en France métropolitaine et vers l'Europe ⁽⁹⁾	2,79€
(jusqu'à 39 tirages)	
• Tarifs de livraison en France métropolitaine	3,29€ (de 40 à 99 tirages) + 0,99€
(autres quantités)	au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires
• Tarifs de livraison vers l'Europe ⁽⁹⁾	3,99€ (de 40 à 99 tirages) + 1,49€
(autres quantités)	au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires
• Tarifs de livraison vers le reste du monde ⁽¹⁰⁾	6,45€ (99 tirages max) + 1,99€
	au-delà par tranche de 50 tirages supplémentaires

(5) Pour tout savoir sur le service MMS Carte Postale et consulter les conditions d'utilisation, appelez depuis votre mobile SFR CART (soit le 2278, appel gratuit depuis la France métropolitaine) ou envoyez gratuitement par Texto le mot-clé AIDE au 2278 pour consulter le mode d'emploi. 1 photo et 300 ko max par MMS Carte Postale, et message personnel limité à 300 caractères. Service disponible en France métropolitaine. Le destinationaire de la carte postale doit être domicilié en France métropolitaine, dans les DOM TOM ou dans un des 25 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Maldives, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, St-Marin, Liechtenstein et Vatican inclus) ou en Suisse. (6) Service disponible à condition d'avoir accès au MMS depuis son mobile. Réception automatique au format MMS de 50 e-mails par mois calendrier sur votre mobile, dans la limite des 1600 premiers caractères, des capacités mémoire de votre mobile, et hors pièces jointes. En recherche, possibilité de lire les images attachées aux e-mails sur le Wap (prix d'une connexion Wap). Réponse aux e-mails par MMS depuis votre mobile (prix d'un MMS). Possibilité d'enregistrer deux adresses e-mail personnelles dont le fournisseur propose un accès à distance de type POP/IMAP. Retrouvez toutes les infos de MMS Mail et la liste des fournisseurs compatibles sur le site www.mmsmail.fr (coût d'une connexion Internet). (7) Inscription préalable et conditions d'utilisation au 2426 (appel gratuit depuis votre mobile SFR). Les forfaits sont modérés de 9h à 24h00 du matin en semaine, et de 9h à minuit le week-end. Tout message posté en dehors des horaires de modulation sera publié le lendemain matin. Une seule photo et 300 ko max par MMS. Les sons et les vidéos ne seront pas transmis via le service. (8) Liste des services Messenger compatibles et des mobiles ayant SFR Messenger inclus sur www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). Messages de 160 caractères maximum. (9) La zone Europe comprend les pays suivants : Pays de l'Union Européenne, Albanie, Andorre, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Islande, Liechtenstein, Malte, Maldives, Monaco, Monténégro, Norvège, Roumanie, San Marin, Serbie, Suisse, Turquie, Vatican. (10) Y compris DOM-TOM.



▶ Les services Vodafone live!

Prix des connexions Wap en France métropolitaine (en mode GPRS/3G/CSD)

Tarifs des connexions auxquels peuvent s'ajouter les prix des services

Connexion Wap (GPRS/3G)⁽¹⁾

0,30€/connexion

Connexion Wap (CSD)

prix d'un appel normal



Personnalisation du mobile et nouveaux services musicaux* :

• Téléchargement d'une sonnerie Haute Définition/Hypersound ⁽²⁾	2€ à 3€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 3 sonneries ⁽²⁾	5€ /mois + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'un fond d'écran Haute Définition	2€ à 3€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 4 logos couleurs ⁽²⁾	5€ /mois + prix d'une connexion Wap
• SFR TONA (option à 1€/mois)	2€ + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'un mini clip vidéo	1€ + prix d'une connexion Wap
• Téléchargement d'une annonce d'accueil du Répondeur	2€ /mois + prix d'une connexion Wap



Jeux :

• Téléchargement d'un nouveau jeu mobile	3€, 5€ ou 7€ + prix d'une connexion Wap
• Forfait 2 jeux mobile ⁽²⁾	7€ /mois + prix d'une connexion Wap
- Utilisation du mode multijoueurs	Prix d'une connexion Wap

Le téléchargement d'un nouveau jeu peut écraser le précédent, dans la limite de la capacité de stockage de votre mobile.

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile en appelant le 7000 (appel gratuit) ou sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet). **(1)** Sous réserve de disposer d'un mobile compatible GPRS et que l'option GPRS soit activée, ou un mobile 3G sous couverture 3G. Tarification pour chaque connexion au portail Wap SFR/Vodafone live! et aux autres portails fournis par des tiers. **(2)** Si les crédits sont épuisés avant la fin du mois de validité, les sonneries (pour le forfait sonneries), les logos (pour le forfait logos) et les jeux (pour le forfait jeux) seront proposés au prix unitaire.



Autres services du Portail Vodafone live! / SFR Multimédi@ :

- Services de consultation (Sport, Info, Météo, Astro, Pratique...) ⁽¹⁾ prix d'une connexion Wap

Le prix des autres services vous est indiqué avant chaque utilisation.



Avec offre et mobile compatibles 3G sous couverture 3G en France métropolitaine :

• TV	
- CANALSAT	7€ / mois + prix de la connexion au portail Vodafone live!
Accès aux 40 chaînes TV + coûts de transports	
- Bouquet SFR	7€ / mois + prix de la connexion au portail Vodafone live!
- PASS 24 Heures	Accès illimité au bouquet SFR pendant 24H pour 2€ + prix de la connexion au portail Vodafone live!
• Vidéo	de gratuit à 4€ / vidéo + prix d'une connexion Wap
- Abonnement Podcast ⁽²⁾	3€ / thématique / mois + 0,30€ par nuit de téléchargement
• Téléchargement de musique	
- Téléchargement d'un titre	0,99€ / titre + prix d'une connexion Wap
- Forfait 20 titres	14,90€ / mois + prix d'une connexion Wap
- Téléchargement d'un album complet	9,90€ / album + prix d'une connexion Wap
• Pass de Musique Illimitée ⁽³⁾	
- Abonnement mensuel (Exclusif sur Nokia 6630, 6680 et N70)	14,90€ / mois + prix d'une connexion Wap pour le choix des titres dans le catalogue
• Song2sing ⁽⁴⁾	
- En intégralité	2,49€ / téléchargement + prix d'une connexion Wap
- En mini	2€ / téléchargement + prix d'une connexion Wap
• Radio DJ	
- Offre d'essai (24h)	1,99€ + prix d'une connexion Wap (pendant l'écoute)
- Abonnement mensuel	9,90€ / mois + prix d'une connexion Wap (pendant l'écoute)

Les contenus téléchargés ne peuvent être ni transférés ni copiés. Windows Media Player 9 ou supérieur pour Windows pour récupérer les morceaux sur PC. Téléchargements dans la limite de stockage de votre mobile. Téléchargement de musique compatible avec tous les mobiles 3G sauf le Samsung SGH-Z107v. Vérifiez la compatibilité de votre mobile sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement.

(1) Hors TV-Vidéo, Chat, Sexy, téléchargements (jeu, sonnerie, logo, musique...) Le prix des services payants vous est indiqué avant chaque utilisation. **(2)** Podcast uniquement compatible avec les mobiles Sony Ericsson V600i, Sony Ericsson V630i et Sony Ericsson K800i. **(3)** Téléchargement des titres dans la limite de stockage de votre mobile. En cas de résiliation de l'abonnement, les titres téléchargés ne pourront plus être écoutés. **(4)** Musique à télécharger avec les paroles qui défilent. La version "Mini" correspond à un extrait de la musique.



► Communiquez depuis l'étranger

■ Vodafone Passport inclus automatiquement dans SFR Monde

Avec l'**option SFR Monde** vous pouvez appeler et être joint depuis 80 pays ou destinations, dans la limite des zones couvertes par les opérateurs étrangers disponibles. Les appels émis avec SFR Monde sont facturés à la seconde au-delà de la 1^{ère} minute indivisible. Les appels vers la France sont considérés comme effectués vers la zone 1.

Désormais, depuis certaines destinations SFR Monde, vous bénéficiez exclusivement de l'offre **Vodafone Passport** lorsque vous êtes connecté sur l'un des réseaux **Vodafone Passport partenaires**. Elle vous permet d'émettre des appels voix (hors services et numéros spéciaux) depuis l'étranger aux mêmes tarifs qu'en France (défini sur la base du prix minute national facturé à la seconde dès la première seconde) auxquels s'ajoute un coût de connexion par appel selon la zone d'émission.

Il vous suffit de vérifier que vous êtes bien connecté sur l'un des réseaux Vodafone partenaires **dans 35 pays ou destinations** et d'appeler vers la France, le pays local ou l'un des pays de la zone 1 (cf liste p.15).

Les appels voix émis depuis l'un des réseaux partenaires Vodafone Passport vers un autre pays que la France, le pays local ou l'un des pays de la zone 1 SFR Monde, sont au prix d'un appel depuis la France métropolitaine vers l'étranger, en fonction du pays appelé (0,75€/min vers la zone 2 et 1,55€/min vers la zone 3), auquel s'ajoute le coût de connexion.

Exemple : un appel de 5 min émis de l'Espagne (zone 1) vers l'Australie (zone 3) avec Vodafone Passport votre sera décompté 1€ + (1,55€ x 5 mn) soit **8,75€** (1,55€/min correspond au prix minute de la France vers l'Australie).

Les appels voix reçus sur l'un de ces réseaux vous sont facturés au coût d'une connexion selon la zone de réception dans la limite de 20 minutes par appel (au-delà les tarifs "appels reçus depuis les autres réseaux SFR Monde" s'appliquent. Voir tableau des tarifs p.15). Le coût de connexion dépend de la zone d'émission ou de réception de votre appel.

Vous êtes également libre de vous connecter manuellement sur un réseau non Vodafone. Vos appels voix émis depuis un réseau non Vodafone seront alors facturés au prix minute standard SFR Monde (voir tableau des tarifs p.15).

Les avantages de Vodafone Passport ne s'appliquent pas aux appels Visio, aux MMS, aux Textos.

Vodafone Passport est disponible depuis les réseaux suivants :

En Zone 1 : Vodafone en Allemagne, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Proximus en Belgique, Swisscom en Suisse et au Liechtenstein, Telenor en Suède.

En Zone 2 : Vodafone en Albanie, Hongrie et Malte. Cingular AT&T aux Etats-Unis. Vodafone en République Tchèque et Connex en Roumanie.

En Zone 3 : Vodafone en Australie et en Nouvelle-Zélande.

■ Tarifs des appels émis et reçus avec Vodafone Passport et SFR Monde

	Appels voix depuis les réseaux Vodafone Passport vers France, local et zone 1		Appels depuis les autres réseaux SFR Monde			
			Voix (prix/min)		Visio (prix/min)	
	Emis	Reçus	Emis	Reçus	Emis	Reçus
Zone 1	1€/appel + prix min national	Coût de connexion : 1€/appel*	1,18€	0,58€	2,36€	1,16€
Zone 2	1,20€/appel + prix min national	Coût de connexion : 1,20€/appel*	1,49€	0,70€ 1,05€ (USA)	2,98€	1,40€ 2,10€ (USA)
Zone 3	2,20€/appel + prix min national	Coût de connexion : 2,20€/appel*	2,50€	1,05€	5€	2,10€
Cas particulier			4,90€	2,25€	9,80€	5,50€
En cas d'appel voix émis vers un pays d'une zone supérieure : Coût de connexion en fonction du pays d'émission de l'appel + 0,75€/min pour un appel émis vers la zone 2 ou + 1,55€/min vers la zone 3 ou Cas Particuliers.			Les tarifs indiqués sont applicables pour un appel émis vers la même zone. En cas d'appel émis vers un pays d'une zone différente, le tarif de la zone la plus éloignée s'applique.			
Tarifs des Textos™ (quelle que soit la zone) : 0,30€/Texto émis. Réception gratuite.						

* Tarifs pour les 20 premières minutes. A partir de la 21^{ème} minute c'est le tarif des appels reçus depuis les autres réseaux SFR Monde qui s'applique.
** Si fonction disponible sur le réseau de l'opérateur étranger visité. Tarifs hors Textos qui sont facturés 0,30€/Texto + une surtaxe définie par l'éditeur de services.

Les appels Visio sont disponibles depuis l'étranger (sous couverture 3G avec mobile 3G). **Les pays sous couverture 3G sont indiqués en gras dans les zones SFR Monde.**

SFR Monde est disponible depuis les pays suivants :

Zone 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, DOM, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse et Vatican.

Zone 2 : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, États-Unis, Hongrie, Lituanie, Macédoine, Malte, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tunisie, Turquie et Ukraine.

Zone 3 : Afrique du Sud, Australie, Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée Equatoriale, Hong-Kong, Ile Maurice, Israël, Kenya, Koweït, Mayotte, Moldavie, Nouvelle Zélande, République Démocratique du Congo, Sénégal, Singapour et Thaïlande.

Cas particulier : Brésil

Les destinations des pays cités ci-dessus sont également couvertes (exemple : Les Baléares pour l'Espagne, Les Açores pour le Portugal etc). Cette liste de destinations est amenée à évoluer. Pour connaître la liste à jour, consultez le moteur de recherche SFR Monde sur www.sfr.fr, dans "Toute l'offre SFR", rubrique "International", "Depuis l'étranger" (coût d'une connexion Internet).



▶ Communiquez depuis l'étranger

■ Principes généraux de tarification

Avec SFR Monde (Vodafone Passport inclus), vos appels et Texto® émis et reçus sont directement décomptés de votre crédit de communication SFR La Carte. SFR Monde (Vodafone Passport inclus) est disponible pendant toute la durée de validité de votre carte. **L'activation de cette option est gratuite et automatique dès l'activation de votre ligne sauf demande contraire expresse de votre part.** Depuis un réseau SFR Monde ou Vodafone Passport, vous pouvez émettre des appels vers des pays non couverts. Voir détails des tarifs sur le moteur de recherche accessible sur le site www.sfr.fr, rubrique "toute l'offre", "L'international", "Depuis l'étranger", puis "Recherche de destination" (coût d'une connexion Internet).

Les numéros spéciaux français sont soumis à une tarification particulière (surtaxe nationale définie par l'éditeur de service + prix de l'appel en fonction de la zone d'émission de l'appel).

Les cartes téléphoniques à codes proposées par des opérateurs locaux permettent d'émettre des appels internationaux via la composition d'un numéro d'appel local, le plus souvent gratuit depuis un téléphone fixe. Attention, l'utilisation de ces cartes depuis votre mobile SFR entraîne la facturation des communications émises au tarif SFR Monde en vigueur, en supplément du tarif annoncé par le fournisseur de ladite carte.

Les numéros à 6 chiffres commençant par 118 ne sont pas accessibles depuis l'étranger.

■ Vos services habituels depuis l'étranger

- **Le Répondeur** au     et le **Service Client** au    

(Prix d'un appel vers la France en fonction de la zone d'émission de l'appel).

- **Le numéro d'urgence** :     (appel gratuit) même si vous n'avez plus de crédit.
- **Le solde de votre compte** : en envoyant "SOLDE" par Texto au     (0,30€/Texto)
- **Le service d'infos SFR** :      (Prix d'un appel vers la France en fonction de la zone d'émission de l'appel).
- **Le Rappel du correspondant** : prix d'un appel vers votre Répondeur depuis l'étranger selon la zone d'émission (de la connexion au    jusqu'au raccroché) + prix d'un appel national pour la durée du rappel du correspondant (de la composition du 5 jusqu'au raccroché).

Les services du Portail SFR Vodafone live! sont disponibles depuis l'étranger en mode GSM uniquement et si l'opérateur visité propose cette fonctionnalité. Pour avoir plus d'informations consultez le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

■ Le rechargement depuis l'étranger⁽¹⁾

Au     appel gratuit 24h/24, 7j/7 :

- par **Carte bancaire** (voir p.7)
- par **Coupons SFR La Carte** achetés avant votre départ
- par **Coupons de rechargement** de certains opérateurs étrangers du groupe Vodafone ou partenaires⁽²⁾ affichant ce logo 
- par **un abonné SFR ou vous-même** à partir du **rechargement en ligne** sur le site Internet www.sfr.fr ou du portail Wap (coût d'une connexion Internet ou Wap) (voir détails p.7).

⁽¹⁾ Dans la limite des zones couvertes par les opérateurs étrangers disponibles. ⁽²⁾ Le rechargement avec des coupons d'opérateurs Vodafone est disponible depuis l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume Uni, ainsi qu'en Autriche avec A1, en Croatie avec VIP Net, en Slovaquie avec Si Mobil et Suède avec Telnor. Votre carte SFR sera rechargée du montant indiqué sur le coupon étranger, déduction faite de 0,4€ correspondant à des frais de service. Cas particuliers en Italie avec Vodafone Omnitel : frais de 5€ pour un coupon d'un montant supérieur à 10€. Les éventuels bonus affichés sur les coupons étrangers ne sont pas valables pour les clients SFR La Carte. La durée de validité de communication ainsi rechargée est de 30 jours.





▶ Les services SFR La Carte

Les Services Kiosque SFR La Carte :

Accédez à l'ensemble des services Vocaux SFR ou N° spéciaux pratiques avec **11111111** soit le 2556. La navigation sur **11111111** est gratuite. Une fois parvenu au service sélectionné, l'appel est facturé au prix habituel du service.

Aux coûts d'accès indiqués par appel ou par minute, s'ajoute le prix d'un appel Voix.

COMMUNIQUER

• DICTO TEXTO		soit le 8398	0,15€/appel
---------------	--	--------------	-------------

PERSONNALISER

• SFR PERSONNALISATION REPONDEUR		soit le 7377	1,35€ l'accès
• SFR SONNERIE*		soit le 7666	1,35€ l'accès
• SFR LOGO*		soit le 5646	1,35€ l'accès
• SFR ATDI		soit le 2864	1,35€ l'accès
• SFR TONA		soit le 8662	2€/Tonalité

Souscription à l'option SFR TONA obligatoire et facturée 1€/mois.

+ option à 1€/mois

M'INFORMER

• SFR ACTU		soit le 2288	0,30€/minute
• SFR METEO		soit le 6383	0,46€ l'accès
• SFR METEO +			1,37€ l'accès
• SFR BOURSE		soit le 2687	0,46€ l'accès
• SFR FOOT		soit le 3668	0,30€/minute
• SFR SPORT		soit le 7767	0,30€/minute
• SFR LOTO		soit le 5686	0,46€ l'accès

M'ORGANISER

• SFR BANQUES		soit le 2267	0,46€ l'accès
• SFR TAXI*		soit le 8294	0,91€ l'accès
• SFR TRAFIC		soit le 8723	0,46€ l'accès
• SFR SNCF		soit le 7623	0,91€/minute
• SFR HOTEL**		soit le 4683	0,91€/minute
• SFR RATP		soit le 7287	0,46€ l'accès

Les abonnements sont d'une durée minimum d'un mois et sont reconduits tacitement.

* Vérifiez la compatibilité de votre mobile sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet) et en appelant depuis votre mobile le **11111111** (appel gratuit).
 (1) Service disponible dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg et Montpellier. (2) Réservation dans les hôtels Accor, Sofitel, Novotel, Mercure et Ibis. Service disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h30.

ME DIVERTIR

• SFR CINE : Service également disponible en Visio**		soit le 2463,	
		en Voix : 0,30 €/l'accès + coût d'un appel Voix	
		en Visio : 0,33 €/min + coût d'un appel Visio	
• SFR ALLO CHAT**		soit le 2428,	inscription gratuite
		puis 0,30€/mn + prix d'une communication normale	
• SFR HOROSCOPE		soit le 4676,	0,30 € l'accès
• STAR : service disponible en Visio**		soit le 7827,	1,35 €/ appel
		+ 0,34€/min + coût d'un appel Voix ou Visio	
• QVGM : «Qui veut gagner des millions ?» : service disponible en Visio**		soit le 7846	0,34 €/min
		+ coût d'un appel Voix	
• LSTV Label Studio TV : service disponible en Visio**		soit le 5788,	213€/appel
		+ coût d'un appel Visio	

TEXTO SMS +

• Pour un N° du type 3 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto
• Pour un N° du type 4 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 0,05€
• Pour un N° du type 5 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 0,10€ ou 0,20€ (prix affiché par le fournisseur)
• Pour un N° du type 6 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 0,35€
• Pour un N° du type 7 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 0,50€
• Pour un N° du type 8 XXXX		Prix d'envoi d'un Texto + 1€ ou 1,50€ (prix affiché par le fournisseur)

Voir les tarifs d'envoi de Texto p.9

NUMEROS D'INFORMATION GRATUITS

	Les actus et les bons plans SFR La Carte du moment (soit le 6397)
	Info Services
	Info SFR Chat (soit le 2428)
	Info offre et tarifs SFR La Carte (soit le 4636)

(1) Visio disponible sous couverture 3G avec mobile compatible 3G. (2) Consultez les conditions d'utilisation du service SFR Chat en page 10 de cette brochure.



▶ Les services SFR La Carte

■ Vos autres services

- **Message Direct (06 1000 1000) vers un mobile SFR** : Prix d'un appel normal vers un mobile SFR.
- **Liste Ivroire (non affichage du numéro lors de l'émission d'un appel, hors envoi d'un Texto) : GRATUIT** (pour bénéficier de cette option, appelez gratuitement le 📞 📧 📧 📧)
- **Option Portabilité du Numéro Mobile, pour changer d'opérateur vers SFR sans changer de numéro** : Offert jusqu'au 24/04/2007. Hors promotion, prélèvement immédiat de 15€ sur le montant initial du crédit de communication (compteur principal) et sur vos rechargements ultérieurs.
- **Annuaire Universel** : gratuit sur demande, il vous permet de faire paraître votre numéro de téléphone mobile et vos coordonnées dans l'ensemble des annuaires et services de renseignements téléphoniques. Options de parution et bulletin de souscription sur le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet).

20

■ Les Services ponctuels SFR et occasionnels à la demande du client

- Le renouvellement de la Carte SIM est de 11€ et gratuit en cas de vol (contacter le Service Client au 📞 📧 📧 1 mn15 gratuite puis prix d'un appel normal).
- Le déblocage de Carte SIM : 3€ s'il est effectué par un conseiller Clientèle (choix 0 lors de l'appel au Service Client), ou gratuit (hors coût de communication) s'il est effectué via le serveur vocal (choix 2 lors de votre appel au Service Client).
- La demande de "désimlockage" effectuée dans les 6 mois suivant l'activation de la Carte est facturée 65€ ; et au-delà de 6 mois d'ancienneté, le "désimlockage" est gratuit.



■ L'offre de renouvellement de mobile SFR La Carte, c'est :

- La conservation du numéro d'appel
- Une offre de Renouvellement de Mobile spécifique :
 - **20€ de crédit de communication offerts** vers tous les opérateurs valables 1 mois (7j/7, 24h/24) dès 12 mois d'ancienneté et sous réserve de ne pas avoir bénéficié d'un renouvellement de mobile au cours des 12 derniers mois*
 - OU**
 - **8€ de crédit de communication offerts** vers tous les opérateurs valables 1 mois (7j/7, 24h/24) dès 3 mois d'ancienneté et sous réserve de ne pas avoir bénéficié d'un renouvellement de mobile au cours des 3 derniers mois*

21

■ Contrôle Parental : gratuit et facile à activer

- Dès l'ouverture de la ligne, SFR vous propose d'activer le **Contrôle Parental** afin de bloquer l'accès aux services mobiles de rencontre et de charme ainsi qu'à tous les sites Wap hors Vodafone Live! et hors Gallery. Tous les autres services (chat, blog, sonneries, sport...) restent accessibles avec ce niveau de contrôle.
- Si vous souhaitez un niveau de contrôle plus élevé, bloquant les services précités mais également l'accès aux services de chat et de blog, SFR met à votre disposition le **Contrôle Parental Renforcé**.

Vous pouvez activer le niveau de Contrôle Parental de votre choix à tout moment :

- directement depuis le mobile de votre enfant en vous connectant sur le portail Vodafone Live!, 3^{ème} onglet "Ma page", rubrique "Espace Client", puis en cliquant sur le lien "Cont. Parental" (coût d'une connexion Wap),
- depuis le site www.sfr.fr (coût d'une connexion Internet), rubrique « Contrôle Parental »,
- en appelant le Service Client au 📞 📧 📧 depuis votre mobile SFR (1min15 gratuite puis prix d'un appel normal).



* Valables pour les clients SFR La Carte n'ayant pas eu d'incident de paiement chez SFR

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION Janvier 2007



Société Française de la Carte Radiophone - SA au capital de 1 343 454 771,15 € - RCS Paris 403 106 537
Siège social : 42 Avenue de Friedland 75008 Paris
Siège administratif : 1 Place Copernic, Tour Séquoia, 92915 Paris La Défense Cedex

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir dans quelles conditions la Société Française de Radiotéléphonie, ci-après "SFR", fournit les services de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS par carte prépayée ci-après les "Services".

Ces conditions sont complétées par les tarifs de SFR et par les éventuelles conditions particulières rattachées à des offres spécifiques, avec lesquelles elles forment un tout indivisible.

1. CARTE PRÉPAYÉE

La carte prépayée, ci-après "SFR La Carte" est une carte SIM (identification) à microprocesseur à laquelle est associé un numéro d'appel attribué par SFR.

Selon l'offre souscrite, elle peut comprendre un crédit de communication initial.

La présence de ce crédit et les modalités de ce dernier sont alors indiquées dans la documentation commerciale établie par SFR. Cette Carte SFR est valable durant le mois à compter de la date de la durée de validité du dernier crédit de communication. Au-delà de ce délai, l'accès aux Services sera restitué sans préavis. Le Client ne pourra donc, en particulier, ni émettre ni recevoir d'appels, ni consulter son répertoire.

Sous réserve du délai précité, elle permet notamment au Client de recevoir, et d'émettre des appels nationaux et internationaux dans la zone de couverture du réseau GSM/GPRS de SFR. Elle permet également de bénéficier de services complémentaires ou optionnels donnés accès aux prestations délinées dans les tarifs de SFR.

Par ailleurs, le Client peut se connecter, dans les conditions figurant dans les tarifs de SFR (accès réseau) de radiotéléphonie publique numérique GSM/GPRS et exploiter par d'autres opérateurs que SFR (ci-après "Opérateurs Tiers") avec lesquels SFR a des accords d'itinérance.

Conformément à une demande ministérielle, le Client s'engage à communiquer son identité au moment de l'achat de sa Carte, en présentant l'original et/ou une copie de sa pièce d'identité valide, et en remplissant le formulaire d'identification. Si ces formalités n'ont pas été effectuées au moment de l'achat de sa Carte, notamment en cas d'achat sur le site Internet de vente en ligne SFR, le Client s'engage à envoyer une copie recto verso de sa pièce d'identité et le formulaire d'identification à l'acheteur dûment complété dans les 15 jours à compter de l'activation de sa ligne. A défaut, SFR suspend le Service sous 15 jours.

Le Client s'engage à prévenir SFR de tout changement d'adresse dans le délai maximum d'une semaine. A défaut, le Client ne pourra s'en prévaloir auprès de SFR, pour quelque cause que ce soit.

2. RECHARGEMENT

SFR La Carte peut faire l'objet d'un rechargement en crédit de communication, ce rechargement est plafonné à un montant déterminé depuis son mobile le numéro d'un serveur vocal, dans la limite d'un rechargement par appel. Le numéro du serveur précité ainsi que les modalités d'ouverture de ce service sont indiqués dans la documentation commerciale établie par SFR.

Le paiement du rechargement peut notamment s'opérer :
- soit par carte bancaire émise en France, après communication du numéro de la carte bancaire et de sa date d'expiration ou serveur de rechargement,
- soit par achat d'un coupon ou ticket de rechargement.
Le rechargement par carte bancaire est plafonné à un montant maximum par mois, par numéro d'appel SFR et/ou par carte bancaire. Ce plafond est indiqué dans la documentation commerciale établie par SFR.

La durée d'utilisation du crédit de communication d'un nouveau rechargement ne s'ajoute pas à celle du rechargement précédent. Lorsque le paiement de la carte bancaire est effectué en cas de rechargements répétés des ordres de payer SFR se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services.

3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

SFR La Carte est utilisable sur le réseau GSM/GPRS de SFR avec un portable GSM/GPRS.

Elle doit être mise en service par le premier appel émis ou reçu au plus tard avant la date inscrite au dos du Kit d'accès, et utilisable au

clients, à assurer, en zone couverte, une disponibilité de l'accès à son réseau à hauteur de calendrier.

La disponibilité de l'accès au réseau SFR s'entend de la possibilité matérielle d'émettre ou de recevoir une communication dans les conditions suivantes : le client se situe dans une zone habituellement couverte (indice de réception du réseau SFR s'affichant sur son mobile), il dispose d'un terminal compatible, allumé et en parafait état de fonctionnement.

Dans l'hypothèse d'une non-disponibilité du réseau SFR excédant 10% sur un mois calendrier, SFR s'engage à attribuer à chaque client ayant été affecté par cette non-disponibilité les compensations ci-dessous.

La non-disponibilité de l'accès au réseau SFR se traduit par l'absence d'indice de réception du réseau SFR sur le téléphone mobile, alors même que le client se situe dans une zone couverte et qu'il dispose d'un terminal compatible, allumé et en parafait état de fonctionnement.

Cette non-disponibilité du réseau, qui fait suite à un dysfonctionnement des équipements composant le réseau SFR, entraîne pour le client l'impossibilité matérielle d'émettre ou de recevoir des communications.

Il est établi que la durée de la non-disponibilité de l'accès au réseau SFR a, soit excédé en durée cumulée 10% durant un mois calendrier, soit excédé 48 heures consécutives et que le client, compte-tenu de sa localisation géographique et des moments (date heure) auxquels il a souhaité avoir accès au réseau SFR a effectivement du supporter cette indisponibilité, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

• Non-disponibilité excédant 10% mois inférieur ou égale à 11% au titre d'un mois calendrier : attribution de 10 minutes gratuites d'appels voix métropolitains

• Non-disponibilité excédant 11% mois inférieur ou égale à 12% au titre d'un mois calendrier : attribution de 20 minutes gratuites d'appels voix métropolitains

• Non-disponibilité excédant 12 % ou titre d'un mois calendrier : attribution d'un crédit de communications d'un montant de cinq euros.

Il est entendu que les indemnités attribuées au titre de l'indisponibilité du réseau SFR sur un mois calendrier ne peuvent se cumuler.

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue un suivi quotidien de son réseau ainsi que des mesures de disponibilité lui permettant de contrôler si son réseau est effectivement disponible à 90% pour chacun de ses clients chaque mois calendrier.

SFR s'engage à rétablir l'accès au Service dans un délai moyen de 48 heures lorsque celui-ci est interrompu, sauf en cas de force majeure.

• Acheminement des SMS SFR s'engage chaque mois calendrier, à l'égard de ses clients, à ce que, en zone couverte, 90% des SMS transitent exclusivement par le réseau SFR. SFR s'engage à ce que, en zone couverte, 90% des SMS émis soient reçus par le destinataire.

• Si le pourcentage de SMS acheminés en moins de 30 secondes est supérieur ou égal à 89% mois inférieur à 90% : attribution de 10 minutes gratuites d'appels voix métropolitains

• Si ce pourcentage est supérieur ou égal à 88% mois inférieur à 89% : attribution de 20 SMS métropolitains gratuits

• Si ce pourcentage est inférieur à 88 % : attribution de 30 SMS métropolitains gratuits

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue des mesures quotidiennes de disponibilité de son réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain.

6.2.3 - Répondre Vocal SFR s'engage, à l'égard de ses clients, à assurer un fonctionnement de qualité du service de messagerie vocale (Répondre Vocal) permettant aux interlocuteurs de déposer un message dans la limite de 10 minutes.

Par fonctionnement de qualité, on entend la possibilité pour des correspondants de recevoir des messages reçus, et la possible consultation des messages.

Si l'est établi que cet engagement de qualité n'a pas été respecté au titre d'un mois calendrier, et que le client a été affecté, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

• Si le pourcentage de SMS acheminés en moins de 30 secondes est supérieur ou égal à 89% mois inférieur à 90% : attribution de 10 minutes gratuites d'appels voix métropolitains

• Si ce pourcentage est supérieur ou égal à 88% mois inférieur à 89% : attribution de 20 SMS métropolitains gratuits

• Si ce pourcentage est inférieur à 88 % : attribution de 30 SMS métropolitains gratuits

Pour s'assurer de la qualité, SFR effectue des mesures quotidiennes de disponibilité de son réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain.

6.2.3 - Répondre Vocal SFR s'engage, à l'égard de ses clients, à assurer un fonctionnement de qualité du service de messagerie vocale (Répondre Vocal) permettant aux interlocuteurs de déposer un message dans la limite de 10 minutes.

Par fonctionnement de qualité, on entend la possibilité pour des correspondants de recevoir des messages reçus, et la possible consultation des messages.

Si l'est établi que cet engagement de qualité n'a pas été respecté au titre d'un mois calendrier, et que le client a été affecté, une des compensations suivantes pourra lui être attribuée si sa demande d'indemnisation est recevable :

• Si le pourcentage de SMS acheminés en moins de 30 secondes est supérieur ou égal à 89% mois inférieur à 90% : attribution de 10 minutes gratuites d'appels voix métropolitains

• Si ce pourcentage est supérieur ou égal à 88% mois inférieur à 89% : attribution de 20 SMS métropolitains gratuits

• Si ce pourcentage est inférieur à 88 % : attribution de 30 SMS métropolitains gratuits

6.2.4 - Indemnisation Tout client ayant été affecté par une indisponibilité du réseau SFR, par une non-qualité sur l'acheminement des SMS, ou par des dysfonctionnements du Répondre Vocal pourra présenter à SFR une demande afin d'obtenir une indemnisation en contrepartie de la non atteinte du niveau de qualité annoncé.

Cette demande devra être formulée par écrit et indiquer précisément :
- les dates, heures et localisation en précisant le code postal (code à 5 chiffres), ainsi que le numéro de téléphone auquel le client a pu avoir accès au réseau SFR, ou a subi des dysfonctionnements du Répondre Vocal ou a constaté une qualité d'acheminement des SMS en-deçà des objectifs annoncés.

Cette demande devra être adressée à SFR dans le mois suivant la constatation.

Ces demandes d'indemnisation ne sont toutefois pas recevables dans les cas suivants :

- en cas de mauvaise utilisation par le client et/ou de ses correspondants des Services,
- en cas de mauvais paramétrage du mobile et/ou de ses accessoires,
- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,
- en cas de non respect par le client de ses obligations visées à l'article 10 des présentes conditions,

- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normalisés compétents,

- en cas de perturbation ou d'interruption non directement imputable à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux GSM/GPRS et exploités par des Opérateurs Tiers,

- en cas de force majeure ou sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

Ces demandes d'indemnisation seront traitées par SFR au plus tard dans le mois qui suit celui de leur réception. Le traitement de ces demandes nécessite, en effet, de disposer des résultats des différentes mesures réalisées par SFR sur son réseau au titre de chaque mois calendrier. Si le non respect des critères de qualité annoncés est établi au vu des mesures effectuées par SFR, les compensations correspondantes seront attribuées aux clients ayant présenté des demandes répondant au formalisme requis par SFR.

Le dernier réponse portant sur la conformité de la demande du client sera cependant apportée par SFR dans un délai de cinq jours.

7. LIMITATION DE L'UTILISATION DU TELEPHONE

Afin de protéger le Client contre le vol, SFR peut bloquer le mobile GSM/GPRS (une protection interdisant son usage sur un autre réseau GSM/GPRS) lorsque celui-ci est détecté en état de non-paiement de ce dernier à tout moment à SFR la désactivation de cette interdiction.

La désactivation est facturée au montant prévu dans les tarifs SFR lorsqu'elle est formulée dans les six mois suivant l'activation de la Carte.

Elle est gratuite à compter du septième mois.

8. RESPONSABILITE

La responsabilité de SFR ne peut pas être engendrée :
- en cas de suspension de l'accès aux Services conformément aux modalités de l'offre ou pour impayé, ou en cas de force majeure,
- en cas de fraude ou système de chargement,
- en cas de cessation de l'autorisation d'exploitation des Services décidée par les autorités compétentes,
- en cas de modification du numéro d'appel ou des raisons techniques,
- en cas de mauvaise utilisation par le Client et/ou de ses correspondants des Services,
- en cas de mauvaise installation, de mauvaise utilisation ou de défaillance du mobile et/ou de ses accessoires,
- en cas d'utilisation non conforme à son usage de la carte SIM,
- en cas de non respect par le Client de ses obligations, notamment si ce non respect engendre la suspension ou l'interruption de l'accès aux Services,
- en cas d'utilisation du service de radiotéléphonie à une divagation, une désactivation, une perte ou un vol du code d'accès confidentiel associé à chaque carte SIM, et plus généralement, d'utilisation dudit service par une personne non autorisée, non consécutive à une perte de SFR,

- en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par

les contraintes ou les limites des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents.

- en cas de perturbations ou d'interruptions non directement imputables à SFR,
- en cas de perturbations et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur le réseau de radiotéléphonie numérique fournis et exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure ou de sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

SFR met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'accès au service SFR. Elle ne saurait être responsable des modifications des contenus qui lui sont fournis par les éditeurs, diffuseurs, ou imposés par les dispositions législatives et réglementaires.

SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service par le Client, telles que notamment l'encroachment volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie de SFR ou de son réseau, ou l'envoi de messages électroniques en excès du nombre imposé de réponses pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

SFR n'est pas responsable des éventuelles conséquences dommageables pour le Client du fait de l'accès, de la prise de connaissance, ou de l'usage de contenus disponibles sur le réseau Wap.

Elle s'engage toutefois à mettre en œuvre tous les moyens lui permettant de veiller à respect de la législation, notamment dans ses rapports avec ses fournisseurs de services ou de contenus. Compte tenu du secret inhérent à la nature de ces contenus et des correspondances privées, SFR n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par le Client sur son réseau. Toutefois, SFR se réserve le droit de supprimer ou d'empêcher l'expédition Client susceptible de perturber le bon fonctionnement de son réseau ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, d'éthique et de déontologie. Elle peut être en outre amenée à exercer sa compétence dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

SFR met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'accès aux services soustraits même si elle ne peut garantir les délais précisés dans sa documentation qui ne sont que des débits théoriques. Elle ne saurait être responsable des modifications des contenus (notamment horaires des programmes) qui lui sont fournis par les éditeurs, les diffuseurs, ou imposés par les dispositions législatives et réglementaires.

SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service par le Client, telles que notamment l'encroachment volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie de SFR par les destinataires de mails par du publicposting sauvage (spamming, bulk e-mail, junk email ou mail bombing) ou de son réseau, ou l'envoi de messages électroniques en excès du nombre imposé de réponses (teasing ou trolling) pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

9. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et pour lequel elle est commercialisée. Le Client est responsable de l'usage qu'il fait de l'ensemble des obligations souscrites au titre du présent contrat. Le Client s'engage notamment à respecter les dispositions de l'article 3 visant à limiter l'usage de l'offre commerciale à une offre commerciale à un tiers, et de modifier l'acheminement d'un service de télécommunications sur un réseau public de télécommunications, notamment en insérant la carte SIM dans un boîtier radio.

Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur, notamment en matière de télécommunications.

Le Client s'engage à utiliser, conformément aux dispositions du Code des Postes et Télécommunications, que des mobiles et leurs accessoires agréés par les autorités compétentes.

Le Client respecte les prescriptions imposées par SFR relatives aux modifications techniques éventuelles à apporter à son mobile et/ou à ses accessoires utilisés lorsqu'elles résultent des contraintes et/ou des normes techniques imposées à SFR par les autorités réglementaires ou les groupements normatifs compétents.

Un code secret peut être indispensable à l'utilisation de certains services SFR qui ne peuvent être effectués sans mise en œuvre de ce code secret. Le cas échéant, ce code est communiqué par SFR au Client et/ou est choisi par le Client lui-même.

Le Client doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des données relatives à son contrat et à du code secret. Il ne doit pas le communiquer à un tiers qui ce soit. Il ne doit pas inscrire, noter ou transcrire sur un document qui ne soit pas destiné à être conservé ou transporter avec son téléphone ou qui pourrait être aisément consulté par un tiers.

Il est responsable de la conservation et de la confidentialité de ce code secret ainsi que de tous les actes réalisés au moyen de ce code secret.

Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive de son téléphone, notamment l'encroachment volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie de SFR ou de son réseau, ou l'envoi de messages électroniques générant massivement des données de trafic, susceptibles de perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

10. VOL OU PERTE DE LA CARTE

Le Client informe immédiatement SFR et par tout moyen de la perte ou du vol de sa Carte. SFR ne pourra être tenue responsable des conséquences de ceux-ci, à moins que le ligne soit mise hors service et le contrat de vol ou la perte par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès du commissariat ou des autorités compétentes.

En cas de contestation, la mise hors service est réputée avoir été effectuée à la date de réception par SFR de cette lettre. SFR ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte faite par téléphone, télégramme ou tout autre moyen similaire qui n'émanerait pas du Client.

11. SUSPENSION - INTERRUPTION DE SERVICES

L'accès aux Services peut être suspendu de plein droit par SFR, et cette suspension peut entraîner la perte du crédit de communication, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation dans les cas suivants :

- absence ou fausse déclaration du Client relative à son identité lors de l'achat du Coffret ou Pack SFR Carte ou du kit d'accès;
- annulation du Client du numéro d'appel à payer dès que SFR en a eu connaissance, sauf si les ayants droit désirent le reprendre.

En cas de tentative de fraude du Client, notamment dans le cadre du rechargement :

- non respect par le Client d'une quelconque de ses obligations contractuelles vis-à-vis de SFR, notamment dans le cadre de la suspension peut être suivie de la résiliation du contrat au terme d'un délai d'un (1) mois, après que SFR ait avisé le Client, et en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée.

12. DONNÉES NOMINATIVES

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies dans le cadre de la souscription du service ainsi que celles recueillies lors du traitement de l'utilisation du service par le Client peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de SFR dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 27 avril 1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Elles sont utilisées par SFR pour la gestion du compte Client et, le cas échéant, pour toute opération de marketing réalisée par SFR pour informer ses clients de ses nouvelles offres et services. Le Client peut s'opposer à une telle utilisation des données le concernant auprès de SFR. SFR se réserve le droit, sans avoir de contrepartie du Client, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et institute de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude de marché et/ou d'analyse, et à SFR, sous réserve de la confidentialité commerciale conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing dirigé par voie postale. Le Client peut s'opposer à une telle utilisation des données le concernant auprès de SFR. SFR se réserve en lin le droit, moyennant le consentement préalable du Client, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des sociétés pour des opérations de marketing dirigé par voie électronique.

13. RECLAMATIONS

- **Service Client**
Toute réclamation doit être formulée auprès du Service Client par téléphone ou par courrier à l'adresse suivante : SFR Service Client 1122 - 57 751 751 M. CEDEX 04. Toute réclamation formulée par téléphone recevra une réponse dans les délais suivants :

- réponse immédiate;
- à défaut, le chargé de clientèle annoncera le délai dans lequel il s'engage à apporter une réponse, étant précisé que ce délai de traitement ne peut excéder un mois, hormis événement exceptionnel.

La réponse communiquée au Client soit par téléphone, soit par SMS, message vocal, courrier postal ou électronique. Toute réclamation formulée par écrit recevra en principe une réponse dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception à apporter nécessaire des investigations complémentaires. Dans ce cas, le sera accusé réception de la demande du Client avec un délai de traitement requis, ce dernier ne pouvant excéder un mois hors événement exceptionnel.

- **Service Consommateurs**
Si toutefois le Client estime que la réponse obtenue à sa réclamation n'est pas satisfaisante ou qu'elle ne lui a pas été apportée dans les délais ci-dessus annoncés, il peut alors formuler, par écrit, un recours auprès du Service Consommateurs, soit directement, soit par une association de consommateurs, à l'adresse suivante : SFR - Service Consommateurs 92915 PARIS 15.

A compter de la réception du courrier, le Service Consommateurs s'engage, dans un délai maximum d'un mois (sauf à ce qu'un délai de traitement supérieur ait fait l'objet d'un accord avec le Client) à apporter une réponse au Client soit par tout moyen (téléphone, SMS, répondre vocal...) si la réponse est favorable, soit par écrit dans l'hypothèse inverse.

Médiator des Communications Electroniques
Enfin, si un désaccord subsiste, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur des Communications Electroniques, soit directement, soit par une association de consommateurs, à l'adresse suivante : Pour cela il doit adresser un courrier, accompagné des pièces qui justifient sa demande, à l'adresse suivante : Le Médiateur, BP 999, 75829 Paris Cedex 17.

CONDITIONS SPECIFIQUES AUX OFFRES OU OPTIONS COMPORTANT UN NOMBRE ILLIMITE D'APPELS OU DE TEXTO/MMS

Offres ou options comportant un nombre illimité d'appels
Certaines offres commercialisées par SFR incluent un nombre illimité d'appels passés dans certaines plages horaires. Ces appels sont uniquement les appels vxo métropolitains à destination de correspondants personnes physiques titulaires de numéros SFR et/ou fixes (selon l'offre soustraite) passés pendant les plages horaires spécifiées pour chacune desdites offres. Par ailleurs, ces appels sont inclus sous réserve qu'ils n'excedent pas la durée par appel spécifiée pour chacune desdites offres. Au-delà de cette durée, les minutes d'appels supplémentaires sont facturées aux tarifs en vigueur.

Par nature, les appels vers les équipements destinés à détourner ou re-router les appels notamment sur un autre réseau et les appels depuis certains radio sont exclus du bénéfice de ces offres car contraires aux dispositions de l'article 3 des Conditions Générales d'Utilisation. Enfin, seront facturés aux tarifs en vigueur, car ils n'entrent pas dans le périmètre de ces offres, les appels suivants : les appels vers des plates-formes téléphoniques (serveurs vocaux interactifs) pouvant avoir comme racine un numéro d'appel commençant par 01.02.03.04 ou 05), les appels vers le service Client, les appels vers l'Info Comso, les renvois d'appel et numéros libre appel, les appels vers les numéros courts, les numéros réservés par SFR pour les n° d'accès wap et web, les transferts de données GPRS, les communications fax/data, les connexions Wap CSD, les appels vers le service Message Direct.

Offres ou options comportant un nombre illimité de

Certaines offres commercialisées par SFR incluent un nombre illimité de Texto/MMS envoyés pendant certaines plages horaires. Les Texto/MMS sont réservés à l'usage de ce service par SFR et/ou aux opérateurs métropolitains (selon l'offre soustraite) envoyés pendant les plages horaires spécifiées pour chacune desdites offres.

Ces appels ou ces Texto/MMS sont réservés à un usage interpersonnel strictement privé (Texto/MMS envoyés par un particulier vers un ou plusieurs autres particuliers).

Par nature, les Texto/MMS émis via automate et/ou dispositif automatique d'envoi de Texto/MMS sont exclus du bénéfice de ces offres, car contraires aux dispositions de l'article 3.

Par nature, les Texto/MMS émis via tarifs en vigueur, car ils n'entrent pas dans le périmètre de ces offres.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AU RESEAU UMTS DE SFR au 1^{er} juin 2005

SFR a été autorisée, par arrêté pris par le Ministre délégué à l'Industrie, en date du 18 juillet 2001 modifié par arrêté du 3 décembre 2004 et complété par l'arrêté du 14-15 mai 2004, à fournir et exploiter un service de radiotéléphonie publique de troisième génération (3G) à la norme UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) de la famille IMT 2000 dans les bandes des 1900-1980 MHz et 2100-2025 MHz, sur le territoire de la France Métropolitaine. La norme UMTS étant une technologie innovante dont le réseau est actuellement en cours de déploiement, le Client reconnaît que les conditions d'accès au réseau UMTS et d'usage des services puissent ne pas être optimales à tout moment.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS
Bande Passante : Quantité maximale de données pouvant être transmises au cours d'une unité de temps pour une ligne de communication. Elle détermine le nombre et le type de communications possibles simultanément. Elle est le plus souvent exprimée en Bits par seconde.

Services Peux à Peux : Service informatique fédérant une multitude de réseaux de tailles variables grâce à un même protocole de communication, le TCP/IP.

Services Peux à Poste à Poste : Services permettant l'échange de ressources entre utilisateurs, l'un de ces utilisateurs mettant à la disposition de ses correspondants au travers du réseau, des ressources matérielles ou logicielles, des fichiers ou des données.

Streaming : Système permettant de lire, grâce à un logiciel spécifique, un fichier (notamment son, image, vidéo) en temps réel sans avoir besoin de le télécharger préalablement.

UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) : Norme de radiotéléphonie publique de troisième génération (3G).

Vox sur IP : Communication téléphonique utilisant le protocole IP sur réseau.

Wap (Wireless Application Protocol) : Protocole spécifique permettant d'accéder à des serveurs d'informations depuis un téléphone mobile compatible.

ARTICLE 2 - OBJET
Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités particulières d'accès au réseau UMTS de SFR et les usages des services proposés sur ce réseau. Ces conditions particulières s'adressent aux Clients ayant souscrit et payé au préalable un forfait permettant d'accéder au réseau UMTS et de bénéficier ainsi des services 3G. Les conditions générales d'utilisation, non contrares aux présentes, demeurent pleinement applicables.

ARTICLE 3 - MODALITES D'ACCÈS AU RESEAU UMTS DE SFR

3.1. Matériel requis pour l'accès au réseau UMTS
L'accès au réseau UMTS de SFR suppose l'utilisation par le Client de matériels et de logiciels compatibles, conformément aux paramètres, tels que décrits dans la documentation éditée et mise à jour par SFR. Le Client s'engage à utiliser un mobile lui permettant d'accéder au réseau UMTS de SFR. Les conditions d'accès à celui-ci ainsi que les contraintes d'usage des services proposés par SFR ou accessibles depuis son réseau sont fonction d'un environnement technologique qui évolue de manière continue. SFR ne peut donc pas garantir la compatibilité de son réseau UMTS de SFR de l'accès à ses services avec toute évolution future, notamment logicielle, effectuée par des sociétés tierces.

3.2. Couverture

L'accès au réseau UMTS de SFR se fait en France Métropolitaine exclusivement, et dans les zones des zones de couverture telles qu'elles sont indiquées dans la documentation éditée et régulièrement mise à jour par SFR.

SFR s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer un mobile l'accès à son réseau UMTS. Néanmoins, compte tenu de la nouveauté de la technologie déployée, le Client est expressément informé que les zones de couverture peuvent ne pas être totalement homogène et/ou que des interruptions dans la fourniture des services peuvent survenir.

Le Client reconnaît que les zones de couverture par le réseau UMTS de SFR ou à l'accès de réseau peuvent être momentanément indisponibles. Le Client est informé qu'il sera basculé sur le réseau GSM/GPRS de SFR à l'exception des services non fonctionnant que sous la norme

UMTS tels que notamment le Streaming en mode Wap. Suite à ce basculement, la connexion se poursuit aux conditions tarifaires de l'offre UMTS souscrite. Les conditions de débit du réseau vers lequel le basculement est effectué s'appliquent automatiquement.

Il est toutefois précisé que ce basculement automatique ne pourra s'effectuer qu'à condition que le Client ait au préalable paramétré son terminal de telle sorte que la sélection du réseau disponible s'effectue automatiquement.

Si tel n'est pas le cas (absence de paramétrage du terminal) ou si le Client utilise un des services spécifiques au réseau UMTS (Streaming en mode Wap) alors qu'il quitte une zone couverte par le réseau UMTS, la connexion sera interrompue.

3.3 Accès au réseau hors de France Métropolitaine

Les réseaux GPRS et UMTS ne sont pas disponibles à l'étranger.

3.4 Débit

Le réseau UMTS étant mutualisé entre tous les clients SFR, la Bande Passante indiquée dans la documentation établie et mise à jour par SFR est une Bande Passante de référence en réception d'informations (voix descendante). La Bande Passante disponible peut varier de la Bande Passante de référence selon notamment le nombre de clients connectés à un même instant et leur usage du réseau UMTS et des services. Il ne s'agit donc pas de débits garantis mais de valeurs maximales pouvant être atteintes.

ARTICLE 4 - MISE EN GARDE DU CLIENT

4.1 Mise en garde sur le respect de la législation

Le Client est expressément informé que les contenus stockés, utilisés, transmis et reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité, notamment à l'égard de la connexion, de l'Internet, de l'opérateur. Par conséquent, le Client assume l'entière responsabilité, tout civile que pénale, attachée à ces opérations.

Ainsi, le Client s'interdit de stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illicite, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers.

SFR ne saurait être tenue pour responsable du caractère prohibé, illicite ou illégal des contenus ou regard des lois et réglementations en vigueur.

4.2 Mise en garde sur les comportements

4.2.1 Comportements raisonnables

Etant rappelé que le réseau UMTS est mutualisé entre tous les clients SFR, la Bande Passante disponible peut varier, pour une même Bande Passante de référence, notamment selon le nombre de clients SFR connectés à un même instant et selon leur usage du réseau UMTS et des services. Par conséquent, le Client s'engage à adopter un comportement raisonnable, mesuré et communiqué sur le réseau UMTS de SFR, tout usage en continu pouvant potentiellement constituer une gêne pour les autres usagers.

Le Client déclare être totalement informé et avoir accepté. SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, selon les modalités précisées à l'article 6 des présentes, l'accès à son réseau UMTS à l'abonné qui ne respecterait pas cet engagement d'usage raisonnable.

4.2.2 Inactivité

Le Client est informé que sa connexion peut être interrompue automatiquement. L'inactivité s'entend de l'absence de flux de données en émission ou en réception (en dehors de celui nécessaire au maintien de la connexion) identifiée par SFR sur son réseau UMTS depuis sa connexion au Client.

4.2.3 Comportements prohibés

Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse de l'accès au réseau UMTS de SFR, telle que notamment :

- l'encombrement des ressources informatiques des serveurs de messageries et des réseaux de SFR et/ou des destinataires de mails par, notamment, du publipostage sauvage (bulk-e-mail, junk e-mail, mail bombing, flooding) ;
- envoi d'un ou plusieurs courriers électroniques non sollicités dans une boîte aux lettres ou dans un forum de discussion (spamming) ;
- l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre important de réponses (flooding ou trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité des serveurs ou réseau ;
- l'intrusion ou la tentative d'intrusion permettant :
 - un accès non autorisé sur une machine distante d'un tiers,
 - la prise de contrôle à distance d'une machine d'un tiers (trojan, phishing) ;
 - l'introduction dans un système informatique d'un tiers afin d'aspérer tout le contenu d'un site ou d'une boîte aux lettres,
 - la transmission de virus ;
 - les usages et comportements déraisonnables contraaires à ceux indiqués à l'article 4.2.1 des présentes.

De plus, le Client s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau UMTS qui est mis à sa disposition, notamment en permettant à des tiers d'accéder au réseau UMTS de SFR moyennant le versement par ceux-ci d'une contrepartie notoirement financière. Le Client s'interdit d'utiliser l'accès au réseau UMTS de SFR en remplacement d'une connexion fixe permanente (notamment par des

systèmes dits de "passerelle data"), par une borne Wi-Fi publique ou privée reliée à une carte SIM 3G.

Le Client est également informé que certaines offres de SFR accessibles sur son réseau UMTS pourront faire état de limitations techniques quant à leur usage.

SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, selon les modalités précisées à l'article 6 des présentes, l'accès au réseau UMTS ou le Client qui contrevenirait aux usages interdits.

4.3 Mise en garde liée au réseau Internet

Le Client reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes :

- d'absence de sécurité relative à la transmission de données ;
- de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. Le secret des correspondances transmises sur ce réseau n'est pas assuré. Dans ces conditions, il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logicielles, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de ses terminaux à quelque fin que ce soit et de procéder à des sauvegardes préalablement et postérieurement à son accès au réseau. Le Client reconnaît être informé que l'intégrité, l'authenticité et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. Le Client ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie. Dans le cadre de l'achat de produits ou services sur le réseau Internet ou sur le Wap, le Client adresse directement aux fournisseurs des services toute réclamation relative à l'exécution du service rendu par ceux-ci ou à la vente de produits par ceux-ci.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE

En tant qu'utilisateur technique disposant un accès à son réseau UMTS, SFR n'exerce aucune contrôle ni aucune surveillance des contenus, audiovisuels ou autres, transmis sur son réseau.

Toutefois, le Client reconnaît être informé que si SFR est alerté par un tiers ou par l'autorité judiciaire, et par quelque moyen que ce soit, de l'illégalité d'un contenu transmis via le réseau UMTS, SFR remettra ledit contenu aux autorités chargées de faire respecter la loi à laquelle il traiterait en conséquence.

SFR n'exercant aucun contrôle, les parents sont invités à surveiller l'utilisation qui est faite par leurs enfants mineurs de l'accès proposé. En outre, SFR se réserve le droit, après en avoir été saisi par une autorité judiciaire, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'accès à son réseau UMTS au Client émetteur de contenus illicites et ce, sans préavis ni indemnité.

Quel que soit le fait générateur, SFR ne pourra être tenue pour responsable du préjudice subi, que par le fait que le Client ait eu accès au réseau UMTS. Les parties reconnaissent que sont notamment considérés comme préjudices directs tout préjudice moral, commercial ou financier ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Le Client s'engage à rembourser SFR de toute demande, réclamation ou condamnation dont SFR serait l'objet suite ou non respect de son accès au réseau UMTS. Les parties reconnaissent que sont notamment considérés comme préjudices directs tout préjudice moral, commercial ou financier ainsi que toute action dirigée contre le Client par un tiers. Cette liste n'étant pas exhaustive.

ARTICLE 6 - SUSPENSION/RESILIATION

Toute utilisation frauduleuse, abusive, excessive ou prohibée dans le cadre des présentes et/ou d'offres spécifiques, telle que décrite aux articles 4.2.1 et 4.2.2 des présentes engage la responsabilité du Client. Dans ce cas, SFR se réserve le droit, après notification par tous moyens faite au Client, ou immédiatement et sans préavis dans le cas d'urgence, de résilier et/ou de suspendre l'accès à son réseau UMTS ou au service concerné par une telle utilisation.

Il est rappelé que les présentes conditions particulières constituent l'accessoire du contrat principal GSM ou GSM/GPRS. Les conditions particulières seront donc réalisées de plein droit en cas d'expiration, pour quelque cause que ce soit, dudit contrat.

CONDITIONS PARTICULIERES LIÉES À L'OPTION "PORTABILITÉ DU NUMÉRO MOBILE" février 2006

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de déterminer les modalités particulières liées à l'option "Portabilité du Numéro Mobile" pour tout client UMTS souhaitant une offre prépayée auprès de SFR.

ARTICLE 2 - PRESENTATION DE LA PORTABILITE DU NUMERO MOBILE

La Portabilité du Numéro Mobile est un service proposé à tout client d'un opérateur mobile GSM métropolitain lui permettant de souscrire un contrat chez un autre opérateur mobile GSM métropolitain (ci-après "Opérateur Mobile") tout en conservant le même numéro mobile.

L'Opérateur Mobile, auprès duquel le Client effectue une demande de portabilité de son numéro associé à la résiliation du contrat chez ce numéro étant affecté, est dénommé ci-après «Opérateur Donneur».

L'Opérateur Mobile auprès duquel le Client souscrit une nouvelle offre en demandant le Portage de son Numéro Mobile est dénommé ci-après «Opérateur Receveur».

ARTICLE 3 - SOUSCRIPTION DE L'OPTION "PORTAGE DU NUMERO MOBILE"

La souscription de l'option "Portabilité du Numéro Mobile" est ouverte à tout client souscrivant simultanément une offre prépayée auprès de SFR. L'option "Portabilité du Numéro Mobile" permet à ces nouveaux clients, précédemment clients d'un autre opérateur mobile GSM métropolitain, de changer d'opérateur mobile tout en conservant le numéro de mobile qui leur avait été précédemment attribué.

La portabilité ne concerne toutefois que le numéro de mobile, les services qui étaient associés au contrat ou à l'offre précédemment souscrite auprès d'un autre Opérateur Mobile ne sont pas transférés. Il appartient au client de souscrire auprès de l'Opérateur Receveur les services de son choix.

La souscription de l'option "Portabilité du Numéro Mobile" est soumise à la remise de l'original du bon de portage établi par l'Opérateur Donneur avec lequel le client était lié et auprès duquel il a formulé une demande de résiliation et de portage du numéro mobile.

Ce bon de portage doit être remis à SFR dans sa version originale par le titulaire du contrat de service de téléphonie GSM auquel était attaché le numéro visé par la demande de portage.

Ce bon doit être dûment complété et en cours de validité.

La souscription de l'option "Portabilité du Numéro Mobile" est accessoire à la souscription d'une offre prépayée de la gamme PGP proposée par SFR sur son réseau UMTS ou elle existe.

La souscription de l'option "Portabilité du Numéro Mobile" entraîne un prélèvement immédié de 15 euros sur le montant initial du crédit de communications (hors compteur, taxes) et/ou sur le montant du premier rechargement effectué par le client.

ARTICLE 4 - DATE DE PORTAGE DU NUMERO MOBILE

La date de portage de son numéro mobile est effectuée par l'Opérateur Donneur, elle correspond à la date de résiliation du contrat de téléphonie mobile associée au numéro dont la portabilité est demandée. Elle est définie soit par les règles de calcul des dates de résiliation de contrat propres à chaque Opérateur Mobile, soit par l'application des délais liés à la mise en œuvre de la procédure de portabilité.

La date de portage du Numéro Mobile ne peut faire l'objet d'aucune modification à l'initiative du client.

Toute demande de modification de la date de portage à l'initiative du client implique une demande d'annulation de la demande de portage formulée auprès de l'Opérateur Donneur ainsi qu'une demande d'annulation de la résiliation du contrat de service qui y était associé, suivie d'une nouvelle demande de résiliation avec portage du numéro concerné.

Une telle demande serait sans conséquence sur l'offre souscrite auprès de SFR.

ARTICLE 5 - MISE EN ŒUVRE DU PORTAGE DU NUMERO MOBILE

Le portage du Numéro Mobile est réalisé à la date indiquée par l'Opérateur Donneur. Le client reconnaît que la date de portage correspond à la résiliation du contrat de service liant le client à l'Opérateur Donneur.

Le portage ne peut être effectué que si la ligne à laquelle se rattache

le Numéro Mobile objet du portage n'est pas résiliée à la date à laquelle le portage est prévu.

Si le portage du Numéro Mobile n'a pas lieu à la date prévue, le client doit s'adresser à SFR afin que ce dernier identifie l'origine de l'anomalie et l'invisite, le cas échéant, à se rapprocher de l'Opérateur Donneur pour le cas où l'Opérateur Donneur serait à l'origine de la non-réalisation du portage.

Dans cette hypothèse, le client pourra mettre en œuvre auprès de l'Opérateur Donneur la procédure de Gel du Numéro.

À l'égard de SFR, la non-réalisation du portage du Numéro Mobile ne remet nullement en cause l'offre souscrite par le client.

Dans ce cas, la mise à disposition de la ligne sur le réseau SFR sera effectuée à la date à laquelle le portage aurait eu lieu ou sur un nouveau numéro sera attribué au client. L'activation de la ligne est effective au premier appel émis ou reçu.

Si le litige opposant le client à l'Opérateur Donneur est résolu dans un délai de six mois, un second Bon de Portage relatif au Numéro Mobile concerné sera remis au client par l'Opérateur Donneur. Le client devra remettre ce second Bon de Portage à SFR afin qu'il ouvre la nouvelle procédure de portage soit mise en œuvre.

Dans cette hypothèse, SFR portera le Numéro Mobile concerné sur l'offre souscrite auprès de lui par le client lors de la remise du premier Bon de Portage.

ARTICLE 6 - ANNULATION DE LA DEMANDE DE PORTABILITE A L'INITIATIVE DU CLIENT

Le client ayant souscrit une offre auprès de SFR et ayant choisi l'option "Portabilité du Numéro Mobile" est autorisé à annuler le choix de cette option et renoncer au portage du Numéro Mobile qui lui avait été attribué précédemment.

SFR accepte cette annulation de la demande de portabilité formulée par le client sous réserve que cette demande lui soit adressée par courrier recommandé ou plus tard 8 jours avant la date prévue pour le portage du Numéro Mobile.

Si la demande d'annulation de la portabilité est adressée à SFR par courrier recommandé moins de 15 jours avant la date prévue pour le portage, la demande d'annulation de la portabilité est traitée et ce conformément aux dispositions des Lignes Directives relatives à la Portabilité des Numéros Mobiles édictées par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (annexé à la décision n°02-345).

L'annulation de la demande de portabilité du Numéro Mobile à l'initiative du client est sans effet sur l'offre souscrite auprès de SFR.

ARTICLE 7 - DEMANDE DE PORTABILITE DU NUMERO MOBILE

Si le client a l'offre prépayée souscrite auprès de SFR souhaite bénéficier du service de portabilité sur le Numéro Mobile qui lui avait été attribué, le client doit adresser à SFR une demande de portabilité.

Le client doit également veiller, pendant toute la durée de mise en œuvre de la portabilité, à ce que son numéro d'appel soit toujours actif et donc que le délai ou-dela délai la ligne est désactivée ne soit pas atteint (délai qui court à compter de la fin de la durée de validité du dernier crédit de communication utilisé).

Les délais de mise en œuvre de la procédure de Portabilité du Numéro Mobile sont de trente jours à compter de la date de réception de la demande de portabilité.

Si le client a utilisé son bon portage en souscrivant auprès d'un autre opérateur, la ligne sera réalisée au terme des trente jours suivant la procédure de portabilité du Numéro Mobile.

Si le client n'a pas utilisé son bon de portage pour souscrire auprès d'un autre opérateur, il conservera sa ligne sur le réseau SFR sans aucune modification.

SFR disposera d'un délai de 10 jours courant à compter de la date de réception de la demande de Portabilité pour examiner la demande formulée par l'Abonné.

Au terme de ce délai de 10 jours, et sous réserve que le Client soit éligible, l'opérateur mobile applique une demande d'annulation de la portabilité formulée auprès de l'Opérateur Donneur ainsi qu'une demande d'annulation de la résiliation du contrat de service qui y était associé, suivie d'une nouvelle demande de résiliation avec portage du numéro concerné.

SFR, conformément aux Lignes Directives édictées par l'Autorité de Régulation, peut refuser de délivrer un bon de Portage dans les cas suivants :

- si la demande n'est pas formulée par le client, ayant procédé à la souscription de l'offre à laquelle se rattache la demande de portabilité du Numéro Mobile ;
- si les données figurant sur la demande de portabilité du Numéro Mobile sont incomplètes ou erronées ;
- si le Numéro Mobile faisant l'objet de la demande de portabilité est résilié ou suspendu à la date de la demande.

Dans l'hypothèse où SFR refuserait de délivrer un Bon de Portage, elle en informera le client par écrit au plus tard 10 jours après le refus. Le non-délivrance du Bon de Portage est sans effet sur l'offre souscrite par le client.